

# Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Bertherin Sébastien et consorts intitulé "Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles"

---

## Séance de la commission :

**Date et heure de la séance : Lundi 11 mai 2026 à 19h00**

**Lieu de la séance : Chemin du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2ème étage**

**Municipaux responsables : Mme Jeannette Weber, M. Gilles Davoine**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

En réponse au postulat de Monsieur Bertherin et consorts intitulé « *Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles* », la Municipalité rejoint les postulants sur le constat que la question de la garde des enfants représente un enjeu sociétal majeur, à la croisée de considérations sociales, économiques et démographiques.

L'accès équitable et financièrement supportable aux dispositifs de garde permet non seulement de favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, mais également de soutenir le pouvoir d'achat des familles dans un contexte économique tendu.

En effet, ces questions et enjeux sont identifiés et traités à la fois à l'échelle nationale, cantonale et communale et touchent directement à la cohésion sociale, à l'attractivité des territoires et à la vitalité économique à long terme, dans un contexte national marqué par un vieillissement progressif de la population et une baisse du taux de natalité, même si Gland demeure l'une des villes les plus jeunes de Suisse.

## 2. ANALYSE DE LA DEMANDE

La Municipalité a étudié les demandes des postulants ainsi que les demandes de la Commission technique visant à présenter, en particulier, les mesures existantes de soutien aux familles et à analyser des possibilités complémentaires que la Commune pourrait offrir. La Municipalité comprend les motivations qui sous-tendent la proposition d'un versement direct d'une aide communale aux familles. Cependant, plusieurs éléments d'analyse doivent être pris en compte avant d'envisager un tel dispositif.

### 2.1 UNE PROBLÉMATIQUE MULTIFACTORIELLE

La diminution du taux de natalité et les difficultés rencontrées par les familles en Suisse ne peuvent être attribuées au seul coût de la garde d'enfants. Les raisons sont multiples : hausse générale du coût de la vie, évolution des aspirations des jeunes adultes, recherche de stabilité professionnelle, inquiétudes liées au contexte international ou environnemental, entre autres. Dès lors, une aide financière individuelle directe, même bienvenue, n'aurait qu'un effet limité sur la dynamique démographique observée, d'autant plus si elle est isolée à l'échelle communale.

De plus, l'instauration de subsides généreux pourrait induire des effets collatéraux comme une forte attraction de familles qui pourrait rompre l'équilibre financier avec des coûts de fonctionnement disproportionnés pour la Commune, des revenus fiscaux bas, un besoin accru en infrastructures (écoles, crèches, LUP, etc.) et un impact négatif sur le marché du logement déjà en tension.

## 2.2 UN IMPACT BUDGÉTAIRE CONSIDÉRABLE

Instaurer une aide financière directe nécessiterait de définir des critères d'attribution précis tels que l'âge de l'enfant, les revenus du ménage, la taille de la fratrie, etc., ainsi que la mise en place d'une structure administrative pour la gestion et le contrôle du dispositif. À titre de comparaison, la structure administrative du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) représente quelque CHF 1.4 million pour environ 3'000 familles, dont CHF 0.9 million sont pertinents pour la présente analyse (exclusion notamment du loyer, des pertes sur débiteurs et de la rétribution des autorités). Ces coûts incluent essentiellement le coût d'un logiciel spécialisé ainsi que des ressources humaines pour le contrôle des revenus, le calcul des allocations, les paiements ainsi que l'émission de certificats de rente notamment.

Par rapport aux données du RAT, les coûts administratifs pour la Commune sont estimés à environ CHF 395'000.- par an pour environ 1'330 familles, soit CHF 247'000.- pour une équipe de 2.5 ETP et CHF 100'000.- pour le logiciel de gestion et CHF 48'000.- de frais divers de fonctionnement.

Les postulants n'ayant pas formulé de revendications claires, l'analyse financière repose sur différents scénarios plus ou moins généreux et plus ou moins arbitraires. Dans le scénario le moins généreux, a été considérée une participation financière directe de CHF 200.- par mois et par enfant de 0 à 4 ans et de CHF 100.- par mois et par enfant de 5 à 12 ans. Dans le scénario le plus généreux, a été prise en considération une participation financière directe de CHF 411.- par mois et par enfant pour toutes les classes d'âge. Cela correspond à la contribution communale moyenne par enfant actuelle pour l'accueil préscolaire et parascolaire du RAT. D'autres scénarios médians ont également été étudiés. Par ailleurs, les calculs reposent sur un nombre total d'enfants de 0 à 12 ans de 1'998 au 31 décembre 2025, soit les classes d'âge éligibles pour l'accueil pré et parascolaire selon la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Les différentes simulations montrent que le coût total du dispositif, soit les subsides aux parents ainsi que les coûts de fonctionnement, varie entre CHF 3.7 millions et CHF 10.3 millions en fonction des scénarios. Cela représente entre 5.6 et 15.6 points d'impôts (référence : valeur du point d'impôt 2024 : CHF 656'443.-), soit une hausse de l'ordre de 9.1% à 25.6% des impôts communaux et de 2.6% à 7.2% des impôts communaux et cantonaux réunis.

En conclusion, une telle charge pèserait très lourdement sur le budget communal et la facture des contribuables avec un effet variable sur le budget des familles, sans garantie d'un effet durable ni équitable à long terme. De plus, la mise en place d'un système de gestion parallèle à celui du RAT semble irrationnel d'un point de vue économique.

A la demande de la Commission technique, un subside direct pour le transport des plus grands a également été étudié. Ont été pris en considération la tranche d'âge des 15 à 18 ans, soit 678 des jeunes en apprentissage ou au gymnase, pour la plupart. La prise en charge d'un abonnement Mobilis pour 8 zones à 50% représente un coût annuel de CHF 622'000.- environ ; CHF 1'244'000.- à 100%. L'équivalent en point d'impôt serait compris entre 0.95 et 1.9, soit une hausse de l'ordre de 1.55% à 3.1% des impôts communaux et de 0.45% à 0.9% des impôts communaux et cantonaux réunis.

Il convient de noter que la Ville de Gland propose déjà à l'ensemble de ses habitants une subvention pour l'achat d'un abonnement de parcours au départ de Gland et les abonnements généraux à hauteur de 20% du prix d'achat, plafonnée à CHF 200.-.

## 2.3 UN IMPACT FISCAL CONTREPRODUCTIF

Actuellement, les frais de garde sont déductibles fiscalement, alors que des aides financières communales seraient imposables. De plus, l'intégration de ce subside dans les revenus du ménage par le RAT réduirait mécaniquement la part de subvention pour l'accueil de jour. Ces effets croisés annuleraient en grande partie l'intérêt financier du dispositif pour les familles.

## 2.4 UN RISQUE DE DÉSÉQUILIBRAGE DU RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

La mise en place d'une aide communale propre à Gland introduirait une inégalité de traitement entre les parents de Gland et ceux d'autres communes membres, remettant en question la cohérence du RAT. Une action isolée risquerait ainsi de déstabiliser le précieux mais fragile équilibre d'un système intercommunal solidaire, financé et structuré en concertation avec les autres communes partenaires.

Le financement de l'accueil de jour des enfants domiciliés à Gland repose déjà sur un engagement important des collectivités publiques. Pour l'année 2026 :

- la Ville de Gland participe à hauteur de CHF 5.8 millions
- le Canton de Vaud à hauteur de CHF 3.8 millions
- les parents contribuent à hauteur de CHF 9.6 millions

Ainsi, la participation publique (Commune et Canton) atteint CHF 9.6 millions, soit environ 50% des coûts totaux de garde, pour 1'046 enfants concernés.

La Commune de Gland a délégué la constitution, la gestion et le développement de l'accueil de jour au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). Ce dispositif est strictement encadré, en particulier par :

- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- la Loi sur les subventions (LSubv)
- les conventions conclues avec les structures d'accueil
- la surveillance exercée par les autorités cantonales, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et la Cour des comptes

Environ CHF 20 millions de fonds publics transitent aujourd'hui au sein de ce réseau.

Conformément à l'article 28 de la LAJE, les enfants des communes membres du réseau ont accès, selon les disponibilités, à l'ensemble de l'offre d'accueil. Les structures situées à Gland accueillent ainsi également des enfants provenant d'autres communes. Ce principe implique une égalité de traitement entre les usagers, excluant toute différenciation tarifaire fondée sur la commune de domicile.

En outre, l'article 29 de la LAJE prévoit que la politique tarifaire est fixée en fonction de la capacité économique des parents, sur la base de leurs revenus. Ce système garantit une équité dans la participation financière des familles.

Les différentes pistes évoquées par la Commission (diminution des tarifs de garde, augmentation du subventionnement, aides ponctuelles ou générales, soutien aux transports ou aux repas) doivent être appréciées à l'aune du cadre légal en vigueur et des principes d'équité déjà appliqués.

S'agissant des tarifs de garde et du subventionnement, ces leviers sont déjà intégrés dans un système redistributif fondé sur le revenu des parents. Toute modification devrait dès lors être envisagée à l'échelle du réseau et dans le respect des contraintes légales, notamment en matière d'égalité de traitement.

Concernant les autres formes d'aides :

- Dans certaines situations spécifiques (revenu d'insertion, prestations complémentaires pour familles, ou situations sociales complexes), la Ville de Gland peut déjà intervenir de manière ciblée, par exemple en prenant en charge ponctuellement des factures d'accueil.
- S'agissant d'aides plus générales ou systématiques (aides annuelles, participation aux transports ou aux repas), il conviendrait de veiller à leur traitement fiscal. En effet, de telles prestations devraient en principe être déclarées (notamment au chiffre 195 de la déclaration d'impôt), conformément aux exigences de l'Administration cantonale des impôts (ACI).

- Cette prise en compte comme revenu pourrait avoir un effet indirect, en augmentant le revenu déterminant des ménages concernés, et par conséquent le tarif des prestations de garde, ce qui limiterait, voire annulerait en partie, l'effet recherché.

Ces éléments soulignent la nécessité d'une analyse globale afin d'éviter des effets de seuil ou des impacts contre-productifs.

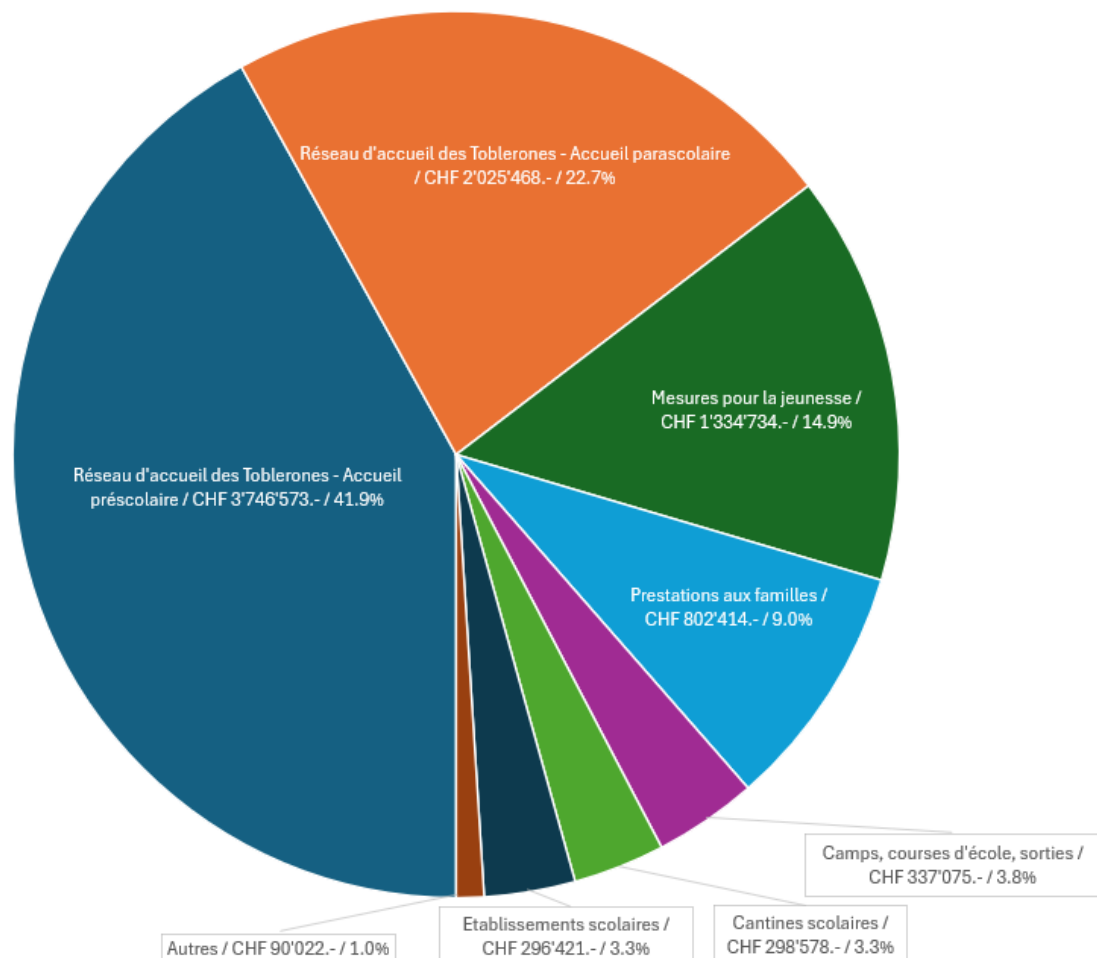
Ainsi, au vu du niveau déjà élevé de participation publique, toute extension des aides impliquerait l'identification de nouvelles sources de financement.

La Municipalité relève que le dispositif actuel offre déjà un soutien significatif et structuré aux familles, fondé sur des principes d'équité et encadré par un cadre légal strict.

### 3. SOUTIENS ACTUELLEMENT PROPOSÉS AUX FAMILLES

La Municipalité rappelle qu'elle s'investit déjà de manière significative en faveur des enfants, des jeunes et des familles, tant sur le plan humain que financier. À travers sa participation active au sein du RAT d'une part, et plus directement par la gestion des différentes prestations mises en place par le Service de l'enfance et de la jeunesse d'autre part (accueil libre parents-enfants, Envol à l'école, Mots Piccolos, Pause déjà, Relax'Resto, devoirs accompagnés, centres aérés, conseillères écoles-familles, Activ'Action, Café-Boulon, travail social de proximité, etc.), la Ville de Gland offre aujourd'hui un dispositif performant, reconnu à l'échelle cantonale.

L'ensemble des mesures pour la jeunesse et le soutien aux familles coordonnées par le Service de l'enfance et de la jeunesse représente un coût annuel net d'environ CHF 8.9 millions en 2025, réparti selon le graphique ci-après.



**Dépenses nettes du Service de l'enfance et de la jeunesse 2025**

Ce graphique permet de constater que la participation financière communale à l'accueil préscolaire et parascolaire représente près de deux tiers des coûts annuels, soit quelque CHF 5.8 millions en 2025. Les mesures pour la jeunesse ont coûté CHF 1.3 million, les prestations aux familles CHF 0.7 million. Les camps scolaires, courses d'école, sorties culturelles et sportives ont coûté un peu plus de CHF 0.3 million. Enfin, le coût des cantines scolaires, déductions faites de la participation des parents se monte à CHF 0.3 million. A ce titre, il convient de noter que les repas de cantine sont facturés quasiment au prix coûtant alors que les coûts du personnel de cantine et d'encadrement sont pris en charge par le budget communal.

Les efforts communaux ont permis une augmentation constante du nombre de structures et de places d'accueil préscolaire et parascolaire ces dernières années (avec la pression permanente de l'équilibre financier dépendant de la stabilité des taux de fréquentation), garantissant aux familles un accès facilité à des modes de garde attractifs, variés et de qualité. Cet engagement contribue directement à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, tout en garantissant la péréquation financière et la solidarité intercommunale dans le financement des structures d'accueil.

#### 4. INITIATIVES SIMILAIRES REJETÉES AU NIVEAU CANTONAL ET FÉDÉRAL

Plusieurs initiatives visant à instaurer des aides financières directes ou des déductions fiscales pour les parents ont déjà été débattues et rejetées par le passé, tant au niveau cantonal qu'à l'échelle fédérale.

Parmi elles, l'initiative genevoise « Oui au libre choix des parents » (proposant le versement d'une aide financière annuelle de CHF 30'000.- aux parents sans activités lucratives s'occupant eux-mêmes de leurs enfants en âge préscolaire, quel que soit le nombre d'enfants), ou encore l'initiative fédérale déposée par l'UDC en 2011 « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ».

Ces exemples traduisent la difficulté d'introduire des dispositifs ciblant des groupes restreints sans générer de déséquilibres économiques ou d'inégalités fiscales en fonction du mode de garde des enfants, qui demeure un choix personnel.

#### 5. ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET POLITIQUES EN COURS

Au niveau national, le Parlement a décidé, le 19 décembre 2025, de remplacer le financement temporaire de la Confédération pour l'accueil extra-familial des enfants par un nouveau système d'allocation de garde (« bons de garde ») et de conventions-programmes visant à soutenir les familles.

Cette aide directe aux parents (d'enfants jusqu'à 8 ans) financera l'accueil institutionnel à hauteur de CHF 100.- à CHF 500.- par mois selon le taux de garde et sera principalement financée par les employeurs.

Si on ne connaît pas encore l'impact pour les communes vaudoises ni les modalités de financement de cette politique fédérale, celle-ci s'inscrit dans une perspective d'harmonisation, en intégrant à la fois le niveau fédéral, cantonal et communal. Dans ce contexte, la mise en place d'une aide locale indépendante risquerait de créer des redondances administratives et de complexifier la répartition des responsabilités financières.

#### 6. CONCLUSION

La Municipalité est sensible aux motivations qui sous-tendent la proposition d'un versement direct d'une aide communale aux familles domiciliées à Gland, destinée à alléger leur charge financière pour la garde d'enfants, liée ou non à un service d'accueil de jour.

Toutefois, au vu des éléments exposés, la Municipalité estime qu'elle n'a pas les outils nécessaires pour donner suite à la demande de mise en place d'une aide financière directe communale pour la garde d'enfants.

Cette décision repose sur plusieurs considérations :

- le coût élevé et récurrent d'une telle mesure pour les finances communales ;
- le risque de rupture d'équité entre les communes partenaires du Réseau d'accueil des Toblerones ;
- la complexité administrative disproportionnée par rapport à l'objectif visé ;
- l'impact dilué de telles mesures sur la natalité ;
- la volonté de préserver une cohérence d'action à échelle communale, cantonale et nationale.

La Municipalité réaffirme néanmoins sa volonté de soutenir durablement les familles glandoises à travers :

- la pérennisation et le renforcement du Réseau d'accueil des Toblerones ;
- les prestations proposées par le Service de l'enfance et de la jeunesse et ses partenaires associatifs ;
- la création poursuivie de places de garde de qualité en proportion des besoins et de la démographie locale ;
- le suivi attentif des réformes fédérales et cantonales, pour en adapter localement les retombées au bénéfice des familles.

Ainsi, plutôt qu'une aide pécuniaire directe et isolée, la stratégie municipale vise, par le maintien du système actuel, un soutien structurel, équitable et pérenne, garantissant à long terme un cadre favorable à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



L. Nizzola

Annexe : Postulat de Monsieur Bertherin Sébastien et consorts intitulé : « *Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles.* »

## Annexe

### **Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles**

*Postulat de Monsieur Bertherin Sébastien et consorts déposé le 13 mars 2025*

L'accès à des structures d'accueil de jour (préscolaire et parascolaire) est un enjeu majeur pour de nombreuses familles.

En organisant l'accueil de jour, le RAT<sup>1</sup> joue un rôle essentiel dans la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents, tout en favorisant l'égalité des chances dès le plus jeune âge et ceci peu importe le milieu social.

Avant d'aborder le sujet de ce postulat, je tiens à saluer l'excellent travail des collaboratrices et collaborateurs du RAT qui assurent la prise en charge des enfants avec compétence et dévouement, aussi bien dans le cadre du préscolaire que du parascolaire.

Le présent postulat a pour objectif d'augmenter le soutien financier de la Ville de Gland aux parents, à travers le versement d'une aide individuelle directe permettant d'alléger la charge financière des familles qui utilisent ou non les structures d'accueil.

Il ne remet pas en question le coût de l'accueil de jour facturé par le RAT, qui reste essentiel pour garantir la qualité de l'accueil, mais il s'agit d'apporter un soutien supplémentaire aux familles.

- **Les enfants, un investissement pour l'avenir**

Investir dans l'accueil de jour, c'est investir dans l'avenir. En Suisse, la natalité est en baisse et ce phénomène devient préoccupant pour notre équilibre démographique et social.

En 2022, le pays a enregistré 82 000 naissances, soit une baisse de 8,5 % par rapport à 2021, atteignant ainsi un niveau historiquement bas de 9,3 naissances pour 1 000 habitants<sup>2</sup>.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'indicateur conjoncturel de fécondité, qui exprime le nombre moyen d'enfants par femme, est passé de 1,5 en 2010 à 1,39 en 2022, puis à 1,33 en 2023, une valeur jamais enregistrée auparavant en Suisse<sup>3</sup>.

Cette tendance, couplée au vieillissement de la population met en péril notre système et social à long terme.

En facilitant l'accès à l'accueil de jour grâce à un soutien financier accru, la Ville de Gland envoie un signal fort en faveur des familles et de l'avenir de notre société.

---

<sup>1</sup> Réseau d'Accueil des Toblerones

<sup>2</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/14186433-le-taux-de-natalite-suisse-est-retombe-a-son-plus-bas-niveau-depuis-20-ans.html>

<sup>3</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html#:~:text=Depuis%202009%2C%20l'indicateur%20conjoncturel,il%20est%20de%201%2C33>

- **L'augmentation du coût de la vie, un défi pour les familles**

Parallèlement, la hausse du coût de la vie fragilise de nombreux ménages. L'augmentation des primes d'assurance maladie, qui ont connu une hausse moyenne de 8,7 % en 2024 en Suisse – la plus forte depuis 2010 – pèse lourdement sur le budget des familles.

Précisons encore que sur une période de 20 ans, les primes ont augmenté de 159 %, passant de 173 CHF en moyenne en Suisse en 1996 à 447 CHF en 2017.

Dans le canton de Vaud, l'augmentation moyenne pour 2025 est de 6,4 %, équivalant à 25,60 CHF par mois.

À cela s'ajoutent la hausse des loyers, des frais d'énergie et du coût des biens de première nécessité. Face à cette pression financière croissante, l'augmentation des frais d'accueil de jour deviennent un fardeau supplémentaire pour de nombreux parents.

En effet, en octobre dernier, Mme Jeannette WEBER, Municipale, nous informait que le Conseil intercommunal du RAT avait accepté une augmentation de prix pour les familles :

Les prestations en préscolaire ont augmenté de CHF 120.- à CHF 125.- par jour, soit une augmentation de **4.17 %**.

Les prestations en parascolaire ont augmenté de CHF 90.- à CHF 95.- par jour, soit une augmentation de **5.56 %**.

- **Un engagement communal renforcé pour un soutien aux familles**

Dans ce contexte, il est primordial que la Ville de Gland renforce son soutien aux familles en augmentant sa participation financière aux coûts de l'accueil de jour.

Selon le rapport du DFI<sup>4</sup> de 2015 intitulé : « Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse<sup>5</sup> », la Suisse affiche une charge financière bien plus élevée pour les familles que les pays voisins.

- *Un coût de garde bien plus élevé qu'à l'étranger*

- L'étude met en évidence que la charge financière pour les parents est deux à trois fois plus élevée en Suisse que dans les régions étudiées en France, Allemagne et Autriche.

- *Une participation publique plus faible en Suisse*

- Alors que les pouvoirs publics financent au moins 75 % des coûts des crèches à l'étranger, la Suisse affiche une part parentale bien plus importante.

Actuellement, selon les informations transmises en octobre 2024 par Mme Jeannette WEBER, Municipale, la participation des parents est à **67%** des coûts et celle des Communes se limitent à **33%**. Afin de réduire cette inégalité et d'alléger la charge des parents, il serait nécessaire que la Ville de Gland adopte une approche proactive.

---

<sup>4</sup> Département fédéral de l'intérieur

<sup>5</sup> [https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/berichte-vorstoesse/Analyse%20Vollkosten%20der%20Finanzierung%20vo%20Krippenplaetzen\\_in%20DE\\_OST\\_FR.pdf.download.pdf/Analyse%20Vollkosten%20der%20Finanzierung%20vo%20Krippenplaetzen\\_in%20DE\\_OST\\_FR.pdf](https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/berichte-vorstoesse/Analyse%20Vollkosten%20der%20Finanzierung%20vo%20Krippenplaetzen_in%20DE_OST_FR.pdf.download.pdf/Analyse%20Vollkosten%20der%20Finanzierung%20vo%20Krippenplaetzen_in%20DE_OST_FR.pdf)

Le présent postulat s'inscrit également dans la tendance actuelle d'apporter une aide aux familles pour qu'elles puissent maintenir leur pouvoir d'achat comme l'a fait récemment l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte<sup>6</sup>.

- **Reconnaître et soutenir tous les choix familiaux**

Si de nombreuses familles s'appuient sur les structures d'accueil de jour pour concilier vie professionnelle et familiale, d'autres font le choix qu'un des parents cesse temporairement de travailler ou réduise son activité pour s'occuper de leurs enfants à domicile.

Ce choix, souvent mûrement réfléchi, peut représenter un sacrifice financier significatif et un engagement quotidien en faveur du bien-être de l'enfant.

Actuellement, les aides publiques en matière d'accueil de jour sont principalement destinées aux familles qui recourent aux structures, notamment celle du RAT, laissant en marge celles qui assument elles-mêmes la garde de leurs enfants.

L'objectif n'est pas d'opposer ces différents choix, mais bien de garantir à chaque famille la liberté de choisir le mode de garde qui lui correspond, sans que des contraintes financières ne pèsent trop lourdement sur ce choix.

\*\*\*\*\*

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de verser directement aux familles domiciliées dans la commune de Gland, une aide individuelle, mensuelle ou annuelle, destinée à alléger la charge financière des familles pour la garde des enfants, liée ou non à un service d'accueil de jour.

Le montant pourra, entre autres, tenir compte de l'âge de l'enfant, de la taille de la fratrie et du niveau de revenu global du ménage.

Nous souhaitons que cette mesure soit pérenne afin d'assurer un soutien stable et prévisible aux familles.

Sébastien BERTHERIN

GRANDJEAN Dimitri

Samuel FREULER

GRANDJEAN Raphael

Philippe MORET

DE PREUX BOSCARDIN Magali

FRACHEBOURG Jérôme

---

<sup>6</sup> <https://www.lacote.ch/vaud/la-cote/terre-sainte/terre-sainte-les-tarifs-daccueil-de-jour-vont-baisser-drastiquement-pour-une-majorite-de-parents-1440761>